



Mécénat et conflit d'intérêt

Par Joussart

Bonjour,

Je fais appel à vous car j'ai une question sans réponse.

Le Président de mon association est aussi Directeur Général d'une entreprise. Son entreprise souhaiterait soutenir l'un de nos projet via un don en mécénat (donc déductible fiscalement à 60%). Est-ce légal ? Peut-il y avoir un conflit d'intérêt si son entreprise fait un don à un association dont il est Président ?

Merci par avance de vos réponses,
Joussart

Par Nihilscio

Bonjour,

Si le président exerce bénévolement, il ne bénéficie pas des dons que l'entreprise qu'il dirige fait à l'association. Il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Par Joussart

Merci beaucoup pour cette réponse rapide !